fouchantes allocation

homended fall la plus grandmannous
cente, les gestes du ces irminingurs Saumur: goin and age expos 30 ff. 

on s'aboune r

A SAUMUR,

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE 

INSERTIONS, Annonces, la ligne. 20 c. Faits divers, - ... 75 RESERVES SONT PAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reques et même payées sauf restitution dans ce dernier cas;

On s'abonne: A SAUMUR, Chez tous les Libraires ;

A PARIS, Ches MN. HAVAS-LAPFITE et Cio, Place de la Bourse, 8.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Ches MM. RICHARD et C\*, BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Itabonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. - L'abonnement doit être payé d'avance.

Chez tous les Libraires;

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

20 Août 1875.

## Chronique générale.

Rien n'est décidé au sujet des questions qui seraient adressées au gouvernement dans la réunion de la commission de permanence. M. Buffet n'a encore recu aucune communication. D'après l'Evenement, les radicaux seraient résolus à interroger M. Léon Say, sur le projet de modèle de timbreposte non politique, et M. Buffet, sur la suspension du conseil municipal de Béziers. Aucune de ces questions ne peut provoquer une réunion anticipée de la Chambre.

Prunaiu samedi, d. 8 heures du soir, un oncert sora donné, uaus le square du La propagande annoncée des intransigeants préoccupe les organes de la nouvelle majorité. On lit à ce sujet dans l'Echo uni-

« Le petit groupe intransigeant de l'extreme-gauche va mettre les vacances à profit pour entreprendre une campagne dont les résultats pourraient être des plus fâcheux si l'on ne savait que MM. Louis Blanc, Naquet, Madier-Montiau, professent des théories et des doctrines que la presque totalité de la gauche désapprouve formellement.

Quoi qu'il en soit, pendant que M. Naquet envoie des lettres à l'Evenement, MM. Louis Blanc et Madier-Montjau se preparent à aller à Lyon, à Marseille, à Avignon, pour y organiser des réunions privées, dans lesquelles its rééditerent les discours qu'ils prononcent avec si peu de succès à l'Assemblée.

» Il nous revient que les députés de la gauche, et même des membres de l'Union républicaine, sont décidés à ne pas laisser sans reponses les manifestations des intransigeants dont nous venons de citer les

Dans chacune des villes où ceux-ci se rendront, on organisera immediatement d'autres réunions privées, dans lesquelles des représentants du parti républicain viendront réfuter indirectement les Louis Blanc et les Madier-Montjau, en démontrant que ce serait vouloir jouer uniquement le jeu des Donapartistes que d'adopter la ligne de conduite que préconisent des hommes qui ont, en définitive, toujours porté les coups les plus funestes à la République.

tions of the state of the state

Yence, dans les Alpes-Maritimes, en com-Pagnie de MM. Edmond Adam, Henri Lelevre, Leon Chiris, Gaspard Medecin, prolitera de sa présence dans le Midi pour exposer aux électeurs qui viendraient d'en-tendre MM. Louis Blanc, Naquet, Madier-Montjau, la politique de transaction qu'il a su faire prévaloir dans les gauches et qui a été récompensée par le vote du 25 février. »

pour les mémes nauses, qu'un ren-On lit dans le même journal:

en h propes parkeels of artificiels n'oul

4 Le gouvernement français ne serait pas etranger, nous assure-t-on, au maintien d'Ali pacha à la tête de l'ambassade otto-

Le gouvernement, tout en reconnaissant les mérites de Khalil pacha, aurait fait remarquer que, au moment où s'agite la

réforme des capitulations en Egypte, la présence à l'ambassade ottomane d'un homme qui est connu pour être l'ennemi personnel du khédive, pourrait présenter les plus graves inconvenients. »

M. le duc Decazes comprend qu'il ne fera pas accepter sa réforme judiciaire aussi facilement qu'il se le promettait; le maintien d'Ali pacha ne lui servira à rien, nous l'esperons: the sommed and decreased and

On lit dans le New-York-Herald:

L'Egypte a abandonné l'alliance de la France pour se mettre sous la protection de l'Allemagne. C'est une victoire pour la diplomatie de Berlin; pour le khédive, c'est une décision d'une sagesse douteuse. D'autres nations que la France ont intérêt à écarter l'Allemagne de la Méditerranée; en cas de complication, l'Egypte alliée de l'Allemagne recevrait durement sur les doigts, quelque put être d'ailleurs le résultat de la lutte entre les deux puissances.

M. le Président de la République a rendu, le 15 juillet dernier, un décret relatif aux positions des officiers et assimilés commissionnés du cadre de réserve servant au titre auxiliaire.

En voici le texte:

es io go septembre, à caus

Art. 4er. Les positions diverses des officiers et assimilés commissionnés du cadre de réserve, servant au titre auxiliaire,

4. La disponibilité, 2º L'activité,

3º La non-disponibilité.

Art. 2. La disponibilité est la position de l'officier ou assimilé commissionné, inscrit sur les contrôles de l'armée restant dans ses foyers, à la disposition du gouver-

Art. 3. L'activité est la position de l'officier ou assimilé commissionné, porté sur les contrôles de l'armée et régulièrement convoqué pour un service.

Art. 4. La non-disponibilité est la position de l'officier ou assimilé commissionné, reconnu indisponible pour motif de santé, et dont l'indisponibilité devra durer plus de six mois. Cette position ne pourra se prolonger au-delà de trois ans. Passé ce laps de temps, l'officier ou assimilé qui aura été reconnu encore indisponible sera réformé, rayé des contrôles de l'armée et rendu à la vie ci-

Art. 5. L'officier ou assimilé ne peut perdre son grade que pour l'une des causes énoncées à l'article 1er de la loi du 19 mai

4° Démission acceptée par le Président de la République;

2º Perte de la qualité de Français prononcée par jugement;

3. Condamnation à une peine afflictive ou infamante:

4° Condamnation à une peine correctionnelle pour délits prévus par la section 4re et les articles 402, 403, 404, 405, 406 et 407 du chapitre II du titre II du livre III du

5º Condamnation à une peine correctionnelle d'emprisonnement et qui, en outre, a placé le condamné sous la surveillance de la haute police et l'a interdit des droits civiques, civils et de famille;

6º Destitution prononcée par jugement d'un conseil de guerre.

Indépendamment des cas prévus par les

autres lois en vigueur, la destitution sera prononcée pour les causes ci-après détermi-

4º A l'égard de l'officier en activité, pour l'absence illégale de son corps, après trois

2º A l'égard de l'officier en activité, en disponibilité ou en non-disponibilité, pour résidence à l'étranger, sans l'autorisation du ministre de la guerre, après quinze jours d'absence.

Art. 6. L'officier ou assimilé qui, après avis motivé du conseil de santé des armées, aura été reconnu impropre au service, sera réformé, rayé des contrôles et rendu à la vie civile.

Art. 7. La restitution sera encore prononcée de droit par le chef de l'Etat sans jugement et sur le rapport du ministre de la guerre, à l'égard de l'officier ou assimilé qui sera mis en état de faillite, aura été déclaré banqueroutier, ou auquel les prescriptions de l'article 612 du code de commerce sont applicables.

Art. 8. La destitution pourra aussi être prononcée à l'égard de tout officier ou assimilé, fonctionnaire public, agent du gouvernement ou officier ministériel, qui aura été révoqué de son emploi ou de sa charge par mesure disciplinaire, ou, enfin, après avis d'un conseil d'enquête:

4° Contre l'officier et assimilé qui aura été, par mesure disciplinaire, privé de sa commission durant une année;

Et 2° contre tout officier ou assimilé ayant élé signalé au ministre de la guerre comme ayant manqué à l'honneur ou ayant, en dehors du service, commis volontairement envers ses supérieurs hiérarchiques un manquement grave aux règles de la subordination militaire. (Principes généraux de la subordination. - Ordonnance du 2 novembre 1833.)

Ce conseil d'enquête sera présidé par un officier général et composé, y compris le président, de cinq membres, dont trois appartenant au cadre des officiers de réserve. Il opérera en suivant les formes établies par l'ordonnance du 24 mai 4836.

Art. 9. L'officier ou assimilé dont la manière de servir ou la conduite aura donné des sujets de plainte sérieux, mais pas assez graves pour encourir la destitution, pourra être privé de sa commission par décret du chef de l'Etat, sur le rapport du ministre de la guerre, pendant un temps qui ne pourra être moins de trois mois. ni excéder une année. Au bout d'une année, il sera envoyé devant un conseil d'enquête, ainsi qu'il a été dit à l'article 8 ci-dessus.

Art. 40. L'orsqu'un officier ou assimilé appartenant par son âge à l'une des catégories soumises au service soit dans l'armée active, soit dans l'armée territoriale, en vertu de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement, aura été temporairement privé de sa commission par mesure disciplinaire ou destitué, il sera, le cas échéant, et si, d'ailleurs, il n'est pas exclu de l'armée par la nature de la condamnation encourue, astreint à remplir comme soldat, dans un corps de troupes, les obligations imposées aux hommes de sa classe.

Art.11. Les officiers ou assimilés sont, dès qu'ils ont été régulièrement désignés pour un service, soumis à toutes les règles de la discipline en vigueur dans l'armée active, et passibles des peines édictées, tant par l'ordonnance du 2 novembre 4833 sur le service intérieur que par le Code de justice militaire.los at angueros esqueri sol a

Art. 12. Les officiers ou assimilés qui, pour assister à une cérémonie publique ou dans toute autre circonstance, auront revêtu leur uniforme, seront considérés comme présents au corps et soumis aux mêmes juridictions que s'ils étaient en activité de ser-

Art. 43. Ces officiers ou assimilés pourront, sans préjudice de la destitution, s'il y a lieu, et sur le rapport des autorités militaires sous la surveillance desquelles ils sont placés, être punis selon les règlements militaires, par ordre du général commandant la région, si, en dehors du service et même non revêtus de leur uniforme, ils se rendent, envers un de leurs supérieurs hiérarchiques, coupables d'injures par voies de fait, propos ou menaces. Ces punitions disciplinaires ne pourront pas empêcher l'action des tribunaux ordinaires, lorsqu'il y aura lieu de

Art. 14. En tout temps, l'officier ou assimilé du cadre de réserve, inscrit sur les contrôles de l'armée, qui se sera rendu coupable d'un des crimes énoncés dans le chapitre 4er du titre II du Code de justice militaire (trahison, espionnage et embauchage), sera justiciable des conseils de guerre.

Art. 15. Les prescriptions de l'article 266 du Code de justice militaire, relatives au port illégal d'un uniforme ou d'un décoration, sont également applicables en tout temps aux officiers ou assimilés du cadre de réserve.

Art. 46. Pour tout ce qui concerne la discipline générale, les officiers et assimilés du cadre de réserve, en disponibilité ou en non-disponibilité, relèvent de l'autorité des généraux commandant les régions et subdivisions de région où ils sont domiciliés, et ils sont, dans les places de guerre ou villes de garnison, plus particulièrement placés sous la surveillance du commandant de la place ou de l'officier qui en remplit les fonc-

Art. 47. Les officiers ou assimilés du cadre de réserve, dans quelque position qu'ils soient, sont soumis chaque année à une inspection générale. Ils doivent, à cet effet, se présenter au chef-lieu de leur canton lors des opérations du conseil de révision devant l'officier général faisant partie de ce

Art. 18. Il sera rendu compte au ministre de la guerre, par les soins des autorités civiles et militaires compétentes, de toutes les condamnations encourues par les officiers ou assimilés du cadre de réserve. Les faits graves entachant leur honneur, ainsi que les mesures disciplinaires prises contre eux au point de vue professionnel civil, seront portés par les mêmes autorités à la connaissance des généraux commandant les régions auxquelles ces officiers ou assimilés auront été affectés. Ces officiers généraux prendront ensuite, lorsqu'il y aura lieu, les ordres du ministre à ce sujet.

Art. 19. Il n'est rien changé en ce qui concerne les lois et règlements qui régissent la position et la discipline des officiers généraux du cadre de réserve, non plus que des fonctionnaires militaires assimilés désignés dans l'article 37 de la loi du 43 mars 4875.

Art. 20. Les officiers ou assimilés du cadre de réserve ne peuvent prendre part à aucun vote lorsqu'ils sont présents au corps ou service auquel ils sont régulièrement af-

## Etranger.

PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES.

Il nous arrive d'Orient des nouvelles de plus en plus graves, qui confirment ce que nous avons dit plusieurs fois du mouvement général qui s'opère dans les provinces danubiennes contre le gouvernement turc.

L'insurrection de l'Herzégovine en a été le prélude; aujourd'hui, l'agitation gagne de proche en proche. Hier, le télégraphe nous annonçait une révolte en Bosnie; ce matin, il nous apprend que le ministère serbe est démissionnaire après le résultat des élec-

Les détails manquent encore; mais, ce qu'il y a de certain, c'est que les élections ont été hostiles au gouvernement du prince Milan, et surtout hostiles à la Turquie.

La veille, le congrès électoral avait émis contre le ministère un vote de défiance. Les électeurs l'ont accentué en donnant la majorité au parti de l'opposition, c'est-à-dire au parti « favorable à l'émancipation de l'Herzégovine et de la Bosnie. » Ce sont les propres termes de la dépêche.

Le prince Milan a, dit-on, chargé M. Ristich de former un nouveau cabinet.

Ainsi, il paraît clair que le parti serbe l'a emporté, et que le sentiment dominant en Serbie est contraire à la politique de neutralité suivie par l'ancien ministère et par le prince lui-même. La nouvelle majorité sera pour une politique d'action favorable au mouvement d'émancipation des provinces soumises au joug de la Turquie.

On ne peut méconnaître la gravité de ces nouvelles, qui créent à la Porte une situation difficile et qui, peut-être, rendront inutiles les efforts de la diplomatie pour éviter

Le Glas Cernagorca nous montre de plus le Monténégro comme prêt à entrer dans le mouvement. « Si on ne fait pas, dit-il, aux insurgés des conditions satisfaisantes, le Monténègro ne restera pas plus longtemps passif; il fera son devoir. »

Ce n'est là, dira-t-on, que l'affirmation d'un journal; cela est vrai. Mais ce langage répond à l'opinion générale, au sentiment qui s'est emparé de ces populations; et quand on le rapproche des faits, on est bien obligé de le regarder comme l'expression de la vérité. Chaque gouvernement, le Monténégro comme les autres, proclame bien sa neutralité; mais chacun est impuissant à la maintenir, et tous les jours des bandes armées passent la frontière pour porter secours aux insurgés.

Que peuvent faire les gouvernements contre ce sentiment général de leurs peu-

ples? Depuis cinquante ans les cabinets d'Europe font des efforts incroyables pour maintenir l'intégrité de l'empire ottoman qu'ils regardent comme nécessaire à la paix du monde. Le Turc, plante à Constantinople, est pour eux le porte-clef du Bosphore; et ils veulent garder le porte-clef pour n'avoir pas à régler sa succession. A cela s'est bornée l'œuvre de la diplomatie européenne depuis

un demi-siècle. Mais il vient des heures où les événements déconcertent les calculs des politiques. L'Orient semble prêt aujourd'hui à en donner un exemple. On ne saurait nier la gravité du mouvement qui se prépare dans toutes les provinces soumises à la Turquie, et qui semble devancer par sa rapidité l'action de la diplomatie. Dans quelques jours cette éternelle question d'Orient, toujours ajournée, jamais résolue, va se poser de nouveau à l'Europe surprise. Que la Turquie éprouve un échec grave ou que l'insurrection s'étende, les puissances intéressées seront peut-être obligées d'intervenir autrement que par des conseils officieux donnés au sultan.

Voici les dernières nouvelles qui nous arrivent de l'Herzegovine.

Le Daily News publie la dépêche suivante :

« Vienne, 16 août. » Les Turcs débarquent des troupes à Kleck. L'un des chefs des insurgés a livré aux Turcs par trahison les troupes qu'il avait sous ses ordres; en conséquence, les Turcs sont, de nouveau, maîtres du monas-

tère fortifié près de Trébigne. Les insurgés assiégent avec du canon une petite forteresse près de Piva.

» Des télégrammes annoncent que tout le long de la Save les populations de la Bosnie se sont soulevées. Les fils télégraphiques ont été coupés, Trente Turcs ont été massacrés,

et les bâtiments de l'Etat incendiés. Des personnes isolées et des familles cherchent un refuge en Autriche. »

La Correspondance politique du 17 août dit que, d'après les plus récentes nouvelles venues du camp des insurgés, ceux-ciont livré plusieurs combats victorieux à Rabin, à Sassen et à Duckrova, sous la conduite de Bogdau Simounovich et de Zabica Krusevich; enfin à Grabije, avec Gligen Milcevich comme chef. Toutes ces localités ont été incendiées.

## Nouvelles militaires.

Le ministre de la guerre, désireux d'habituer autant que possible au maniement des armes à feu les hommes de la classe de 1867 faisant partie de la réserve de l'armée active, et rappelés momentanément sous les drapeaux en vertu de l'article 43 de la loi du 27 juillet 1872, vient de décider que pour ce qui concerne les exercices de tir, 27 cartouches à balle seraient distribuées à chacun de ceux qui seraient armés de fusils, carabines, mousquetons des modèles 1866 et 1874, et 12 cartouches à balle seraient allouées à chacun de ceux qui seraient armés de revolvers modèle 4873 ou de pistolets de modèles antérieurs.

En outre, les hommes de la réserve prenant part aux grandes manœuvres d'automne recevront le même nombre de cartouches sans balle que les autres hommes de troupe sous les drapeaux.

On écrit d'Orléans à l'Ordre:

De grandes manœuvres vont être prochainement exécutées dans notre département par le 5° corps d'armée.

Ces manœuvres auront lieu entre Malesherbes et Pithiviers, à une huitaine de kilomètres de Fontainebleau. Les deux corps opposés l'un à l'autre seront commandés par M. Halna de Fretay, commandant la 4° division de cavalerie, et par M. Berthaut, commandant la 4re division d'infanterie.

Le premier corps sera composé des 1er et 41° hussards, 22° et 23° dragons, et de la brigade Lian, 4° bataillon de chasseurs à pied, 82° et 85° régiments de ligne.

Le deuxième corps comprendra la 10° division d'infanterie et la brigade de cavalerie Charlemagne, 48° bataillon de chasseurs à pied, 46°, 89°, 31°, 76° régiments de ligne, 10° régiment de chasseurs à cheval et 4e de dragons.

La bataille finale qui couronnera les manœuvres sera sans doute livrée sur le terrain qu'occupait le corps Martin des Pallières à la bataille d'Orléans, livrée le 2 décembre 1870 par le général d'Aurelle de Paladines au prince Frédéric-Charles.

Ajoutons à ces renseignements les suivants, que nous avons lieu de croire exacts:

Les troupes occuperont tout l'emplacement situé entre ces quatre points : Château-Landon, Fontainebleau, Pithiviers et Malesherbes.

La cavalerie sera à Estouy.

4,000 hommes d'un côté et 5,000 de l'autre prendront part à la petite guerre.

Le Sémaphore de Marseille donne quelques détails intéressants sur les grandes manœuvres qui vont être prochainement exécutées par le 15° corps d'armée, sous le commandement du général Espivent de la Villebois-

« Les troupes qui figureront l'ennemi porteront à leur coiffure un manchon d'étoffe blanche.

» Chaque fois qu'il sera possible de s'entendre avec les habitants, les troupes seront cantonnées dans des granges, hangars, etc. On évitera autant que possible le morcellement. Les officiers seuls recevront des billets de logement.

» Quand on sera près de l'ennemi, supposé bien entendu, - les hommes camperont sous la petite tente et les officiers auront de grandes tentes dans la proportion suivante: une pour le colonel, deux pour l'état-major du régiment et deux pour chaque bataillon. C'est-à-dire que les officiers de compagnie seront logés à six sous la même tente.

» Quand les hommes bivouaqueront, on leur donnera la demi-couverture que transporterent des voitures d'administration.

» Les troupes percevrent la solde de

route. Elles porteront des vivres de réserve pour deux jours, ainsi que 20 cartouches par homme, 80 autres cartouches par homme suivront par les soins de l'artillerie. »

L'Ordre et la Liberté, de Caen, annonce que deux officiers d'artillerie sont arrivés à Granville il y a peu de jours, ayant pour mission de préparer l'étude de l'établissement d'un champ de tir sur les mielles de Donville et de Bréville, au nord de la place.

Cette position, considérée comme parfaitement convenable en 4873 par le général de Sonis, commandant la division de Rennes, et naguère par le général d'artillerie Chapp, pourra recevoir au printemps deux batteries, soit quatre cents hommes environ, pour lesquels des baraquements seront construits avant le 1 er mai prochain.

Ce champ de tir, outre l'avantage d'une grande portée, offre celui de ne perdre aucun matériel et de suivre facilement la traînée du projectile sur une surface sablonneuse que la mer ne couvre jamais.

Nous avons annoncé que la classe de 4867 sera appelée à prendre part aux grandes manœuvres du mois de septembre prochain.

Voici, d'après des renseignements puisés à bonne source, la décomposition du service de cette classe :

Environ 50,000 hommes ont fait tout leur temps de service actif, 80,000 ont servi pendant un temps plus ou moins long, et 1,700 seulement n'ont fait aucun service.

Chaque homme rentrera dans l'arme où il avait servi avant sa liberation.

On paraît devoir être, au ministère de la guerre, d'une sévérité extrême, et, sauf le cas de maladie dûment constaté, aucun cas d'exemption ne sera admis.

Les manœuvres des 45°, 46°, 47°, 48° corps d'armée, dont les chefs-lieux de circonscriptions sont Marseille, Montpellier, Toulouse et Bordeaux, ne s'exécuteront, paraît-il, qu'après le 25 septembre, à cause des vendanges.

#### SAUMUR Il y a cinquante ans.

X.

DISTRIBUTION DES PRIX A L'ÉCOLE CHRÉTIENNE DE SAUMUR.

Voici en quels termes le journal de Saumur s'exprimait, il y a juste un demi-siècle, sur l'école des Frères de cette ville :

« L'éducation religieuse est le premier des biens, c'est la condition et la stabilité des Etats; les gouvernements qui l'oublient vengent par leur chute rapide les principes méconnus. Il appartenait à la monarchie, qui fit le bonheur de la France pendant quatorze siècles, qui s'interposa, comme par enchantement, entre nos envahisseurs et nous, de signaler la Restauration par un grand bienfait. Ce bienfait, le peuple (plebs) l'a recueilli; c'est l'éducation qui lui est donnée dans les écoles chrétiennes. Nous en appelons au témoignage des personnes présentes à la distribution des prix qui vient d'avoir lieu à l'école de Saumur. En est-il une, quelle que soit d'ailleurs son opinion politique, et la prévention dont peut-être elle venait armée, qui n'admire cette patience, ce zèle infatigable des Frères, consolateurs et maîtres des enfants du peuple, qui ne soit disposée à faire désormais prompte justice des calomnieuses inculpations dont ils sont l'objet, et qui ne reconnaisse que l'instruction donnée par eux est sage, bien dirigée, bien appropriée, et ne peut faire que d'excellents citoyens?

» Bien que ces écoles soient spécialement consacrées à recevoir le fils de l'ouvrier et du pauvre, que cette éducation première qu'on y reçoit ait généralement peu d'attraits pour les gens du monde, la cérémonie avait attiré toutes les autorités, et ce que la société a de plus honorable. C'est l'âge d'or du pauvre que le temps dans lequel nous vivons. Le malheur inspira-t-il jamais un si grand intérêt! Un roi qui épuise par les aumônes sa liste civile, une famille royale qui va tout entière au-devant de l'indigent, voilà des exemples partis de trop haut pour qu'ils ne

soient pas suivis. » Après plusieurs interrogations sur la grammaire, le calcul et le catéchisme, quelques enfants ont récité des dialogues écrits avec autant de simplicité que d'élégance, et qui ont fait le plus grand plaisir. L'intelligence, les gestes de ces petits acteurs, dont le plus âgé avait à peine douze ans, ont élon. né tous leurs auditeurs. Le jeune Adolphe Artif, âgé de six ans, a surtout excité le plus vif intérêt; M. le général marquis Oudinot, qui s'est plu à l'interroger, a été si surpris de ses réponses, qu'il lui a fait remettre un prix de sa part, comme témoignage de sa sa.

» Avant de procéder à la distribution des prix, deux enfants, dans de simples mais touchantes allocutions, se sont rendus les interprètes de la reconnaissance de leurs condisciples, pour la protection spéciale du roi, pour la sollicitude et la bienveillance de l'administration municipale, et pour les Frères qui dirigent leurs travaux. On lisait sur tous les visages l'impression produite par le tableau de la bonté et des soins des maîtres fait par un de leurs élèves; mais l'élan de la reconnaissance de ces enfants embrassant les genoux des Frères leur ont arraché des larmes et attendri tous les spectateurs.

» L'école chrétienne compte 480 enfants et est dirigée par des Frères qui trouvent, dans leur zele et l'avantage de leur méthode, les moyens de leur donner à tous cette instruction première avec laquelle tout citoyen peut devenir utile à son pays, et qui, developpant le germe de talents que l'indigence aurait laissés ignorés, promet de brillants sujets dans tous les rangs de la société, aujourd'hui que le mérite est un titre assuré pour parvenir, quelle que soit la classe où l'on soit né. » A suivre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

MUSIQUE DU 32 DE LIGNE.

Demain samedi, à 8 heures du soir, un concert sera donné, dans le square du théâtre, par l'excellente musique du 32°, que notre ville est heureuse de posséder pour quelques jours.

Nous donnons plus loin, à notre article Programme des Fêtes, les titres des morceaux qui seront exécutés par cette musique

d'élite.

A cette occasion, les souscripteurs des musiques de la ville (municipale et des pompiers), ainsi que MM. les officiers, seront admis dans l'enceinte du square.

Des pêcheurs ont trouvé hier, à Saint-Clément-des-Levées, le cadavre du jeune soldat qui s'est noyé mardi soir à Saumur.

C'est par erreur que nous avons dit que la fanfare des sapeurs-pompiers n'avait pas obtenu de réduction pour aller au festival de

La Compagnie du chemin de fer d'Orleans, suivant l'usage, a consenu a une réduction de 50 pour 0/0 sur son tarif géfransigeants dont poza vencery

Les récoltes en Maine-et-Loire.

Nous extrayons ce qui suit du rapport présenté au Conseil général par M. le pré-

« D'après les renseignements recneillis sur les divers points du département, la récolte de froment, en 1875, atteindra à peu près le produit d'une année moyenne. La sécheresse persistante du printemps a causé le plus grand tort dans toutes les ferres legères et peu profondes; en outre, pendant un certain temps, on a eu des craintes sérieuses sur la qualité, par suite des pluies qui entravaient la moisson; heureusement, la température s'est remise au sec à la fin du mois de juillet.

» Les autres céréales, seigle, orge et avoine, ont subi le contre-coup des mêmes influences climatériques, et la récolte laisse aussi à désirer, surtout pour les orges et

avoines de printemps. » Les fourrages naturels et artificiels n'ont donné, pour les mêmes causes, qu'un rendement peu satisfaisant; toutefois, il y a lieu de constater que les pluies des mois de juin et juillet ont favorise la pousse des secondes herbes, dont le produit viendra un peu atténuer le déficit de la première coupe. Ces pluies ont permis aussi la plantation des

choux dans d'excellentes conditions.

» Les pommes de terre, les chanvres et les autres cultures de printemps ont égale-

souffert de la sécheresse. Dans plusouther de les cultivateurs se sont l'obligation de ressemer leurs dans l'ounganent pas levés. Les pluies offes qui il de bien à ces cultures ; les il beaucoup sont belles aujourd'hui, et de terror regagné le retard d'au changres que la sécheresse leur avait

justi à la vigne, elle donne de trèsjuant a la malgré les pluies surveesperant de la floraison et qui ont nondé un peu de coulure. On a signale rionné un peu de contaire. On a signalé quelques traces d'oidium, mais si la quelques emaintient au sec, il n'y au-

la récolte de fruits sera peu abondans les arrondissements de Segré Baugé, où il existe des pommiers en grande quantité, cette récolte sera que nulle.

matin, les étrangers commenamuer à Nantes pour les fêtes qui mmencé hier. Le train de plaisir, oravec un si louable empressement par apagnies d'Orléans et de l'Ouest, est arec ses wagons bien garnis. Les sur renus ont trouvé sur leur pason grand nombre de curieux et ont es marques de sympathie.

foiliers, les travaux de construction de ede Poiliers-Saumur viennent de comdit le Journal de la Vienne. Un cercombre d'ouvriers sont déjà occupés les lerrains expropriés, et les travaux

rdi, à six heures du soir, le train de pendises, nº 532, venant de la Vendée, s'engager sur le pont du bras de Pirpour entrer en gare de Nantes, lorsque rude l'un des wagons se rompit. Par cewagon et plusieurs autres dérail-Ils ne furent pas culbutés cependant rélèrent dans le sable. Les agents faik service du train n'éprouvèrent aucun

se résulte, en somme, de cet accident, encombrement qui force les trains vede la Vendée à Nantes et allant de s en Vendée, à s'arrêter au point où a et le déraillement et aller prendre un au delà, de part et d'autre, un train paré pour le transbordement.

(Phare de la Loire.)

affreuse scène de brutalité, dit l'Indéin de l'Ouest, a eu lieu à Rennes, h boulevard de la Duchesse Anne, en ence de plus de deux cents personnes.

ouvriers qui se querellaient en sont saux coups. L'un d'eux a porte à son essire un coup de pied dans le basqui l'a étendu sur le sol, puis il lui a sur l'abdomen sans que personne

Yous voulez donc me tuer? disait la en se débattant et cherchant à s'araux étreintes de son brutal agres-

- <sup>Oui</sup>, répondait celui-ci, je te ménage depuis la guerre.

furieux, acharné, pareil à une bête féi se ruait sur sa victime, et cherchait craser les entrailles.

un des nombreux témoins de cette horrible n'a eu la pensée d'aller cherla force armée. Cependant le coupable

rictime est dans un état désespéré.

# ROGRAMME DES FETES

LIRU A SAUMUR LES 24, 22, 23 ET 24 AOUT 4875.

## Samedi 21 août

du soir : Concert donné, dans le thealre, par la Musique du 32° de ligne. programme de ce concert :

d'orage. BRUNKA.
BREPSANT.
VERDI. verdi. sur le Trouvère.

des Belges (valse).

ait au Mont des Moulins VERDI. GRAIND'OR. (wkg)

scripteurs des musiques de la ville et de la ville

A 8 heures 1/2:

Pelo de nuit : RETRAITE AUX FLAMBEAUX rele de nuit : RETRAITE AUX FLAMPA-que et la Compagnie des Sapeurs-Pomdes principales rues et places

Départ place de la Gare ; pont Napo-

léon, rue Nationale, pont Cessart, place de la Bilange, rues Saint-Nicolas, Beaurepaire, d'Orléans, Bodin, du Petit-Versailles, du Portail-Louis, place de la Bilange et rue de la Comédie.

#### Dimanche 22 août

A 1 heure 1/2: Courses de Chevaux sur l'hippodrome de Varrains-Chacé. - Six prix seront courus,

1º Course plate (militaire), un objet d'art; 2 Prix des Haras, 2,000 fr.; 3º Prix de la Société d'encouragement, 2,000 fr.; Course de haies (militaire), un objet d'art; 5° Prix du chemin de fer, 1,000 fr 6° Steeple-chase militaire, un objet d'art.

La Musique municipale jouera dans l'intervalle Au soir : Concert dans le Square, par la Musi-

sique municipale. A 8 heures: Representation au Théatre par des artistes de Paris, sous la direction de M. Marck.

Cette représentation comprendra : La Chatte métamorphosée en femme, opéra-comique en 1 acte, de Scribe, musique d'Offenbach.

M'sieu Landry, opérette en 1 acte, musique de

Litschen et Fritschen, opérette en 1 acte, paroles de Boisselot, musique d'Offenbach.

#### Lundi 23 août

A 3 heures précises : GRAND CARROUSEL donné par l'Ecole de cavalerie. - Musique du 32º de ligne. Les tribunes de la ville ont été considérablement augmentées.

A 8 houres 1/2: Fru d'Artifice avec intermèdes de seux variés, décor, bouquet; embrasement de la rive droite de la Loire, du pont Cessart au Marron-

Concent dans le Square, par la Musique muni-

REPRÉSENTATION AU THÉATHE, avec un entr'acte suffisant pour permettre au public d'assister au feu d'artifice.

Le speciacle, donné avec le concours de M. Marck, sera ainsi composé : Jeanne qui pleure et Jean qui rit, opéra bouffe

Le Conte du Garde, scène de Nadaud, jouée par

M. E. Marck. Les Defauts de Jacotte, opéra bouffe en 1 acte.

Un Monsieur en habit noir, monologue, joué par M. E. Marck.

#### Mardi 24 août

A 1 heure 1/2: Courses de Chevaux. — Voici la liste des prix qui seront courus :

Le 66, opérette en un acte.

1º Course plate (militaire), un objet d'art;
2º Prix de Saumur, 3,000 fr.;
3º Course de haies (militaire), un objet d'art;
4º Steeple-chase militaire, un objet d'art;
5º Prix du Conseil général, 2,000 fr.

La Musique municipale jouera dans l'intervalle des courses.

Au soir : Eclairage a giorno du Square ; Acension d'un ballon montgolfière.

A 7 heures: Concert dans le Square, par la Musique municipale.

A8 heures: Dernière Représentation théatrale par des artistes de Paris.

A l'occasion de ces fêtes, les Compagnies des chemins de fer d'Orléans et de la Vendée feront délivrer, les 22, 23 et 24 août, au départ de Nantes, Tours, Chinon, Bressuire et Poitiers, ainsi qu'à toutes les gares et stations comprises entre ces points et Saumur, desbillets aller et retour avec réduction de 40 0/0 sur les prix ordinaires.

### NOTICE ARCHEOLOGIQUE.

### .I Offices . Vies des LE CHATEAU DE SAUMUR.

(Suite.)

Saumur, que Foulques-Nerra avait donné à son fils Geoffroy-Martel, subit, pendant le cours du XIº siècle, plusieurs siéges, que nous ne pouvons passer sous silence. Les comtes d'Anjou, vainqueurs des comtes de Blois, luttaient contre les comtes de Poitou avec des chances diverses. En 1058, Guillaume IV, duc d'Aquitaine, vint assiéger Saumur, où il bloqua Geoffroy-Martel. Il entoura la place de tranchées; mais, tandis qu'il préparait son armée à donner l'assaut à cette place, qu'il convoitait vivement, et que déjà il ouvrait la bouche, suivant la pittoresque expression d'un chroniqueur, il fut pris de la dyssenterie et obligé de lever le siége ; il mourut, peu après, de cette maladie. Quelques années plus tard, le château de Saumur était livré à Foulques-Réchin, au préjudice de Geoffroy-le-Barbu, son frère, qu'il garda captif pendant de

Foulques-Réchin ne resta pas paisible possesseur de Saumur; en 1067, au mois de mai, Guy, comte de Poitiers, venait venger l'échec subi par son prédécesseur. Il prit le château de Saumur, auquel il mit le feu ; toutes les églises et toutes les habitations, tant en dedans qu'en dehors des murs, firent brûlées. Ce fut un désastre complet pour le comte d'Anjou et pour les malheureux habitants de la forteresse et de ses faubourgs. C'était le troisième incendie que subissait le château de Saumur, depuis le commencement du siècle.

Il est à croire qu'après cette destruction, les

murs du Castrum furent l'objet d'une résection presque complète, et que la plupart des parties anciennes encore subsistantes ne remontent pas audelà de Geoffroy-Martel ou de Foulques-Réchin; plusieurs portions du mur sont même plus récentes (1).

La guerre de Philippe-Auguste contre Jean-Sans-Terre devait faire tomber le château de Saumur sous une nouvelle domination. Le roi de France s'en empara en 1203, et cette forteresse passa des mains des Ingelgériens, qui l'avaient possédée près de deux siècles, aux mains des Capétiens. Nos chroniques ne nous apprennent rien de plus sur Saumur, à cette époque.

Nous ne savons rien de précis relativement à la construction du donjon actuel. Les uns l'ont attribuée à Geoffroy-Martel, les autres à saint Louis, mais les caractères archéologiques de l'édifice protestent contre ces attributions, qu'aucun texte d'ailleurs ne justifie.

Le donjon actuel se composait, dans l'origine, de quatre bâtiments, formant quadrilatère et entourant une cour carrée; sous cette cour, s'étend une vaste cave voûtée. Aux quatre angles s'élèvent quatre tours, jadis couronnées de hautes toitures pointues. Du côté du sud-est, un petit avant-corps, flanqué de deux tourelles en encorbellement, protége l'entrée. Un fossé entourait jadis le donjon ; on en voit encore la trace du côté sud. Les fenêtres sont à plate-bande, avec croisée; à l'intérieur, elles sont ornées de sculptures, représentant des choux frisés et autres sujets, usités au XVe siècle. Les nervures des voûtes sont généralement à pans coupés. Les machicoulis, qui couronnent tout l'édifice, sont surmontes d'arcs Tudor; des ornements en style flamboyant se remarquent aussi aux appuis des senêtres d'un petit avant-corps, qui fait saillie vers l'est. L'ornementation est presque aussi sobre à l'intérieur de la cour qu'à l'extérieur; on remarque dans une tour d'escalier un vieux basrelief, représentant deux hommes velus, qui luttent ensemble. Il paraît provenir d'une construction plus ancienne; M. Bodin en avait fait une sculpture gauloise; mais elle est d'une antiquité beaucoup moins respectable. Le bâtiment du côté ouest de la cour n'existe plus, mais des arrachements et les restes d'une vaste cheminée indiquent son emplacement et montrent que l'édifice était dans le principe fermé de ce côté (2).

Il faut remarquer surtout la forme des tours, circulaires à leur partie inférieure, octogonales à partir de la hauteur du rez-de-chaussée de la cour, du reste fort élevé. La partie inférieure est d'un appareil différent, plus petit et plus carré que celui de la partie supérieure. Les joints du bas sont en terre rouge, ceux du haut en mortier de chaux; en un mot, il est facile de reconnaître deux constructions différentes.

Bernard, dans son mémoire sur Saumur, signale un fait important, qui, à défaut de textes précis, nous permet de connaître, d'une manière à peu près certaine, l'auteur du château de Saumur. De son temps, plusieurs portes et cless de voûte portaient les armes du roi René, c'est-à-dire celles d'Anjou, de Hongrie, de Lorraine, de Bar, et la croix de Jérusalem, entourées du collier du Croissant, ordre par lui fondé, avec la devise Los en Croissant. L'auteur ajoute qu'à Saumur la tradition populaire attribuait au roi René la construction du donjon. Il rejette ces preuves, parce que, dit-il, on a pu sculpter les armes de René après coup, et croit le château plus ancien. Mais les textes, qui établissent l'ancienneté du château, ne prouvent pas qu'il n'ait pas été rebâti.

Je dois dire qu'ici la tradition populaire est parfaitement confirmée par l'archéologie. Toute l'ornementation du donjon, tant intérieure qu'extérieure, appartient au style flamboyant, et par consequent au XVe siècle et à l'époque du roi René; ses armes sculptées aux clefs de voûte confirment complétement ces indices si précis. Aussi je n'hésite pas à attribuer au roi de Sicile la construction du donjon actuel; on sait d'ailleurs qu'il aimait beaucoup bâtir et qu'il se plaisait à Saumur. Je pense toutefois que les soubassements des tours sont antérieurs à son époque, soit qu'il ait achevé au XV. siècle un château commencé au XIV., soit qu'il ait profité des débris d'une construction antérieure et tombée en ruines.

Au XV siècle, l'ancienne enceinte subsistait toujours et formait un quartier qu'on apppelait le boile du château, où il y avait des habitations par-

(1) Je parle toujours ici des murs de l'ancien castrum ou boile, et non des murs de la ville, qui sont beaucoup plus récents.

(2) La plus ancienne vue de Saumur, que nous possédions, est celle publiée dans la Topographia Gallia de Mérian (1660); elle représente le donjon avec ses machicoulis et ses l'oitures pointnes, et les bastions de Duplessis-Mornay, flanqués d'échauguettes en encorbellement, qui ont disparu depuis. — Le musée de Saumur possède une vue de 1773, où l'on voit la tour du nord-est à demi-détruite.

ticulières. Des titres de cette époque mentionnent la rue qui conduisait au château en traversant le boile, et des maisons situées dans la grande rue; au pied des murs anciens (1). Une partie du boile relevait féodalement du fief de Pocé ; une autre, de Bagneux et de Montreuil (2). Il est à croire que ces terrains avaient jadis été donnés aux divers seigneurs chargés de la défense militaire du château, et qu'ils les avaient eux-mêmes cédés à cens ou à rente à des particuliers.

(La suite au prochain numéro.)

## Faits divers.

La loi qui réprime l'usure, bien que rarement appliquée, l'est encore quelquefois. C'est ainsi que le tribunal de Lille vient d'avoir à juger un certain Carolus Walrenier, poursuivi pour avoir fait à des jeunes gens de Lille, à l'insu de leurs parents, des prêts d'argent à des taux exorbitants.

Le tribunal a condamné le prévenu à 6,000 fr. d'amende, aux dépens, à l'insertion du jugement dans trois journaux de Lille et à l'affichage du jugement.

Le Board of trade vient de publier la liste des points de la côte où un fil télégraphique vient donner aux marins et aux pêcheurs les présages du temps; il paraît que dans ces dernières années les prévisions du temps se sont réalisées quatre-vingts fois sur cent. Le rapport constate que le 24 octobre dernier l'ouragan vint pendant la nuit

avec une telle rapidité, après les dépêches du soir, qu'il ne fut pas possible d'euvoyer d'avertissement. Le rapport demande d'affecter à ce bureau du Board of Trade une plus grande quantité de fonds, pour qu'il puisse constamment envoyer des télégrammes sur la côte; bien des marins doivent la vie à ces avertissements.

### Dernières Nouvelles.

12 août 1875.

La Bourse a été aujourd'hui très-agitée. On se montrait fort préoccupé des affaires de l'Herzégovine. Vers la fin de la Bourse, on a fait circuler une dépêche de Londres annoncant que toutes les puissances se seraient mises d'accord pour charger l'Autriche d'intervenir.

Cette nouvelle a fait monter un instant les divers fonds d'Etat, mais au bout de dix minutes une réaction s'est produite, et les cours de clôture ont été les plus bas de la journée.

La séance de la commission de permanence est ouverte à deux heures trois quarts. Plusieurs membres demandent la présence du vice-président du conseil des ministres pour donner des explications sur la manifestation bonapartiste qui a eu lieu à Ville-d'Avray, et au sujet de laquelle une pétition a été envoyée aux membres de la commission.

M. Buffet est introduit au sein de la commission.

M. Buffet répond qu'il n'a aucun détail sur la manifestation de Ville-d'Avray et qu'il attend des renseignements.

M. Rameau se plaint ensuite des rigueurs qui frappent la presse républicaine, tandis que certains journaux, tels que le Pays, publient des articles anti-constitutionnels. Il lit un article publié par le Pays le 15 août.

M. Buffet répond que sous son administration il n'y a eu que onze journaux frap-

M. Rameau demande que l'Union libérale de Seine-et-Oise soit autorisée à reparaître.

Pour les articles non signés : P. GODET.

### AVIS.

Pendant les deux jours de courses, il sera établi sur le Thouet, au bac de Bagneux, une passerelle en bois pour donner accès facile sur l'hippodrome.

(1) Maison sise au boile du château, joignant à la rus où l'on monte à aller au château; — maison joignant d'un bout à la Grand'Rue, et d'autre au mur du boile du château; — diverses maisons sises au boile du château (Comples de Saint-Pierre de Saumur, année 1494).

(2) Plan du fief de Bagnenx, dressé en 1771, et appartenant à M. Delandes, propriétaire actuel de Bagneux. Cette seigneurie relevait féodalement de la baronnie de Montreuil-Bellay.

## Théâtre de Saumur. Direction de M. Émile MARCK.

A l'occasion des Courses et du Carrousel, représentations avec le concours d'Artistes des Bouffes-Parisiens et de la Renaissance.

Dimanche 22 août 1875,

## LA CHATTE MÉTAMORPHOSÉE EN FEMME

Opera - comique en 1 acte , paroles de Scribe, musique d'Offenbach.

## M'SIEU LANDRY

Opérette en 1 acte, paroles de Camille Duloch, musique de Duprat.

## LITSCHEN ET FRITSCHEN

Opérette en 1 acte, paroles de Boisselot, musique d'Offenbach.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. PRIX DES PLACES ORDINAIRES.

#### JEANNE QUI PLEURE ET JEAN QUI RIT Opéra bousse en 1 acte.

LE CONTE DU GARDE Scène de Nadaud, jouée par M. E. Marck.

LES DEFAUTS DE JACOTTE Opéra bouffe en 1 acte.

Lundi 23 août 1875,

Echecs. - La fabrication du gaz instantané. Gravures: Le naufrage du Schiller: le sauvelage des épaves; aspect du pont du navire pendant les travaux sous-marins entrepris pour recueillir les épaves. - L'anniversaire de Fræschwiller: inauguration du monument élevé sur le champ de ba-taille. — Les nouvelles découvertes faites à Pompéi (3 gravures). - La Nouvelle-Calédonie (2 gravures). — La France pittoresque : vallée de Grésivau-dan. — Vue générale de l'établissement de Sainte-

Barbe-des-Champs, à Fontenay-aux-Roses. - Ex-

UN MONSIEUR EN HABIT NOIR

Monologue, joué par M. E. Marck.

LE 66

Opérette en 1 acte.

Mardi 24 août 1875.

Dernière représentation des Artistes de Paris.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

Nº 1694. - 14 Août 1875.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures:

Les dernières fouilles de Pompéi; — Le naufrage du Schiller; — Inauguration du monument de Fræschwiller; — La Nouvelle-Calédonie; — La vallée de Grésivaudan; — Sainte-Barbe-des-Chambaida distribution des paix — L'Ilabédile de

Champs la distribution des prix. - L'Imbécile de

Cinq-Fourchettes, nouvelle, par Bret Harto (suite).

La transportation à la Nouvelle-Calédonie.

Bullétin bibliographique. — Les Theâtres. — Variétés: En villégiature. — Chronique du Sport. —

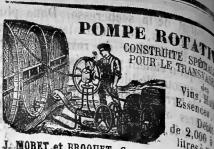
position des industries maritimes et fluviales : appareil à gaz instantané de M. Martin. - Rébus.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et Cie. aura bientot sa place dans toutes les bibliothèques : il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le resume du grand Dictionnaire, c'est la reduction en un seul volume de l'immense travail du maître.

L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les seize premiers fascicules sont en vente.

Le troisième et dernier volume des Premiers Lundis, par C. A. Sainte-Beuve, de l'Académie francaise, vient de paraître chez les éditeurs Michel Levy frères. Les noms de Viollet-Le-Duc, Eugène Scribe, Emile Augier, Troplong, Persigny; un por-troit du roi Jérôme; une lettre sur la politique de l'Empire, qui n'a rien perdu de son actualité, enfin une Table générale des œuvres de l'auteur, tels sont les principaux titres de ce nouveau volume à l'attention et à la curiosité publiques.

LA PATRIE (35me année), toujours sûrement et rapidement informée, publie les Cours de CLOTURE DU JOUR des MARCHES DE PARIS et des télégr. du Havre, Liverpool, New-York, etc., donnant les derniers prix des Cotons, Farines, métaux, etc. - 12, rue du Croissant. — 16 fr. par trimestre. (Primes gratuites: MÉMOIRES DE M. GUI-ZOT, — l'Univers illustré, — Partitions de musiques. - Choix de volumes, etc.)



J. MORET et BROQUET, Construct" brevelis 121. rue Oberkampt. Par Envoi franco de prospectas. Représentés à Angers par MM. MARTIN articles de caves.

CHEMIN DE FER DE POITID

## Service d'été.

D	eparts o	le S	aumur pour Poilie
6	heures	10	minutes 1 Oille
11		20	minutes du matin.
7		35	
mo:			
D	eparts c	le F	Dation
G	hours		Pour Sauma
6			Poitiers pour Soume minutes du matie
6 10	n istantia	45	minutes du matio.
10 6	0.000	45 50	THE PERSON AND ADDRESS OF THE PERSON ADDRESS OF THE PERSON AND ADDRESS OF THE PERSON ADDRE

P. GODET, propriétaire-géran,

et ul engager		DE LA BUURSE DE	PARIS DU I	J AUUI 1015.
tant. Dernier cours.	Hausse Baisse	. Valeurs au comptant	Dernier Hausse	Balsse, Valeurs au compt

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Balsse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse Baisse.
3 °/, jouissance décembre. 4 1/2 °/, jouiss, septembre. 5 °/, jouiss, novembre. Obligations du Trèsor, 1. payé. Dèp. de la Seine, emprunt 1857 Ville de Paris, oblig, 1855-1860 - 1865, 4 °/, - 1869, 3 °/, - 1871, 3 °/, - 1875, 4 °/, Banque de France, j. juillet. Comptoir d'escompte, j. août. Crédit agricole, 200 f. p. j. juille. Crédit Foncier colonial, 250 fr. Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	500 » 348 » 320 » 460 » 3845 » 600 » 493 » 50	5	b 50 a 75 a a a b 3 75 a a n e 5 a	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. Crédit Mobilier. Crédit Mobilier. Crédit foncier d'Autriche. Charentes, 400 fr. p. j. août. Est., jouissance nov. Paris-Lyon-Méditerr., j. nov. Midi, jouissance juillet. Nord, jouissance juillet. Orléans, jouissance octobre. Ouest, jouissance juillet, 65. Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill. Compagnie parisienne du Gaz. Société Immobilière, j. janv. C. gén. Transattantique, j. juill.	745 p 172 50 557 50 350 p 577 50 962 50 693 75 186 p 992 50 620 p 997 50 88 p 961 95	2 D	2 50 3 5 3 6 5 8	Canal de Suez, jouiss, jany, 70. Crédit Mobilier esp., ju juillet. Société autrichienne. j. jany.  OBLIGATIONS.  Orléans. Paris-Lyon-Méditerranée. Est Nord Ouest Midj. Deux-Charenies. Vendée Canal de Suez.	662 50 605 % 600 % 800 % 309 %	5 10 10 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5

CHEMIN DE FER D'ORLEAN GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 187 DEPARTS DE SAUMOR VERS APGIL. 3 heures 8 minutes du marin

pru L

suit

can

Por

mes

Par pop

non

-1

1,5

mil

rial

qu'

une me ser

ans

Soi

me

dir

nie

nir

m

eu

bi

na

be

6		15 -	an anati	n, express-posts
9	-	1 -	_	to official
1107	1-6 3	33	woir,	omnibus.
4.17		9	E I I	1070
7	- 9	3	10 CC	Oxpress.
	8010	Hilly Jour	Id al Tua	omnibus
in all	DEDA	militar a share .		12/20/2011/5/1
11.7	PET	MIN: DE	SAUMUR 1	VERS TOURS.
	eures	4 minute	du matt	n, omnibus-n
8		ieIIrs o	-	omnibus.
9			anid 10	Outpiper.
19	O# 203	38	and lette	express,
4				Mi omnibus.
10	1011	. अर्दा		D. Jonatiláni
mile no	In 42 A W.			express-pos
0.1.00	III, C. P. II	Rors' dura	alrese#24	express-pu
PERMIT		The second second	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	

Etude de M. MÉHOUAS, notaire

à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,

Le dimanche 29 août 1875.

à midi,

En l'étude de Me Méhouas,

UNE MAISON

Située à Saumur, place du Petit-

Thouars, nº 1,

sion de Mm. Bergault, avec vaste

S'adressen pour tous renseigne-ments, à M' MÉHOUAS, notaire, ou à

M. DUPONT-BERGAULT, qui habite la

A CÉDER

Pour cause de santé.

MAGASIN DE FERBLANTERIE

BIEN ACHALANDÉ,

Situé dans un des meilleurs quartiers

de la ville de Blois.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour Noël 1875,

UNE MAISON

Située à Saumur, place de la

Bilange ,

Occupée autrefois par M. Gilbert-

Lancement,

à coucher, écurie, etc.

d'Alsace, 10, Saumur.

deux barriques.

Comprenant magasins, chambres

S'adresser à M. F. GAUDAIS, rue

AVENIDIE

UN FOUDRE

D'une contenance d'environ trente-

S'adresser au bureau du journal.

cour et bâtiments de servitudes.

l'adjudication.

maison.

Occupée actuellement par la pen-

On pourra traiter à l'amiable avant

supprime instantanément LES MAUX DE

VACCINE DE LA BOUCHE

Conservation. blancheur des **Dents** et pureté d'haleine assu-rée. Liré la Brochure.

BESSON, pharm. à Saumur.

#### Le 24 juin 1876,

## GRANDEMAISON

Cour, remise, écurie,

Sur les Ponts, rues Royale et de l'Abreuvoir, nº 2.

S'adresser à Mª veuve Millocheau.

COMMUNE DE DAMPIERRE

# ADJUDICATION

Le Maire de la commune de Dam-pierre prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procede , à la Mairie de Dampierre le dimanche 22 août 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux

ci-après : 1º 442 mètres courants de terras-256 f. 36

de démontage de pavage. 168 en blocage..... 3º 884 mètres de cani.

645 32 4º 442 metres courants

d'empierrement..... 777 92 5. Entretien pendant le délai de garantie.... 178 88 73 52 6° Somme à valoir...

Total..... 2,100

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer de la première circonscription de Saumur, où l'on pourra en preudre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

MIL COD NOT THE THE PRESENTEMENT,

## UNE MAISON

Rue de l'Echelle.

S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères.

## A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

## UNE MAISON

Sise à Noyant, canton de Gennes,

Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie. S'adresser à la Sous-Préfecture de

ON DEMANDE UN MENAGE pour le service des bains. S'adresser chez M. RIVEAU.

Une maison de pâtisserie de Saumor demande un apprenti. S'adresser au boreau du journal.

## PRAIRIE AU VERT POUR CHEVAUX

Aux Huraudières.

S'adresser à M. Boucur, bôtel de la Boule-d'Or, ou à M. Fouchier, près la barrière du Bray.

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

# LIEBIG

## BOUILLON INSTANTANE

ECONOMIQUE, PRECIEUX Pour Sauces et pour Assaisonnements MÉDAILLES, 5 DIPLOMES D'HONNEUR 1867, 1868, 1869, 1872, 1873 Paris, Amsterdam, Havre Moscou, Vienne

Mis hors concours - Lyon 1872 SE VEND PARTOUT En gros: 30, rue des Petites-

Ecuries , PARIS.

# 21,000 Batteuses 21,000

à bras et à la force de deux chevaux, d'un nouveau système, on vendues pendant six années.— Leurs prix, d'après la force, france 30 jusqu'à france 800 — france à la frontière française. Pour des renseignements, s'adresser à

Maurice Weil jeune, fabricant de machines.

Vienne (Autriche) Franzensbrückenstrasse

DU DIOCESE D'ANGERS

## REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints — Bonnes œuvres et Faits de

PREM DE L'ARGENTEMENT DE DIOCOT. IL

Un an. . . . . . . . . . 5 fr. 50 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement. On s'abonne a Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire place du Marché-Noir

# L'ILLUSTRATION DE LA MODE

#### TOILETTE DE

Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE

Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de de coiffures, ouvrages de dames, etc. d'une planche de patrons, de chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-aris, de nouvelles, pondances avec les theatres, les beaux-aris, de nouvelles, and pondances avec les theatres de les theatr pondances avec les abonnés et rebus, etc.

Un numero est adresse gratuitement à toute personne qui en fait la de par lettre affranchie.

PRIX D'ABONNEMENTS Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.

l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissie

La modicité du prix d'abonnements ne nous permet p recevoir de Souscriptions pour moins d'une année

Saumur, imprimerle de P. GODET.

Certifie par l'imprimeur soussigne.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hotel-de-Ville de Saumur, le

Pince de la Care : pont Nago -